Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502552-20251202-2025_35CM5-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 25/11/2025 adressée par messagerie électronique.
Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 25/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :15 ; Votants : 15
Conseillers présents : Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Fabien ALIX, Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour :

- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF CONSTRUCTION LOGEMENTS ET CELLULES MÉDICALES RUE DU BAS CHAMP ;
- CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC AVEC AUTO PREMIUM 35 ;
- CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE ;
- RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SACPA ;
- SUBVENTION AU CCAS POUR VERSEMENT PRIMES CENTRE-AÉRÉ & MUSIQUE-ARTS PLASTIQUES ;
- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTÉ : CHOIX DE LA LABELLISATION
- DÉLÉGATIONS DU MAIRE ;
- DIVERS.

N° 35-2025- RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SACPA

Le contrat de service pour la capture des animaux errants (chiens, chats,…) et l'enlèvement des animaux morts (jusqu'à 40 kg) avec la société SACPA arrive à échéance le 31/12/2025.
Madame le maire présente la proposition de la Société SACPA domiciliée 12 place Gambetta 47700 CASTELJALOUX pour un nouveau contrat d'une durée d'un an renouvelable trois fois. Le coût forfaitaire annuel s'élève à 1007,35 € HT (1,0145 € x 993 habitants).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

